



J+C Budmiger GmbH  
Postfach 88, CH-3900 Brig  
Tél. +41 (0)27 946 60 24  
Fax +41 (0)27 946 60 34  
[www.eta-glob.ch](http://www.eta-glob.ch) / [info@eta-glob.ch](mailto:info@eta-glob.ch)

**J+C Budmiger GmbH**  
Eta-Glob Help-System

Aux détenteurs  
d'une assurance sauvetage pour chevaux  
HORSE RESCUE ETA-GLOB

## Modifications en 2017

Chères clientes, chers clients de Horse Rescue,

Cela fait déjà 19 ans que nous proposons en Suisse des services professionnels de sauvetage pour chevaux – et cette belle histoire se poursuit grâce à vous! Avec HORSE RESCUE ETA-GLOB, vous contribuez à ce que les services spécialisés dans le sauvetage de grands animaux couvrent leurs coûts de fonctionnement et vous vous protégez par là même contre le coût élevé d'interventions de secours, de sauvetage et de rapatriement d'urgence.

Afin que vous puissiez continuer à compter sur les prestations de cette assurance sauvetage hors du commun, nous y avons apporté quelques modifications nécessaires. Ces modifications s'appliquent aux nouveaux contrats souscrits à partir de 2017 et, pour les contrats existants, à compter de leur renouvellement en 2017.

- **Étendue des prestations – inchangée**
- **Service clientèle Eta-Glob**  
L'équipe de J+C Budmiger GmbH reste votre interlocuteur pour toutes vos questions
- **Service de sauvetage pour grands animaux CH/LI (GTRD)**  
Le GTRD reste l'un de nos partenaires privilégiés pour les services de sauvetage
- **Passage aux assurances Lloyd's**  
En collaboration avec AAA Insurance AG, nous avons choisi de placer le risque auprès du Lloyd's
- **Merci à Epona**  
Nous remercions chaleureusement les assurances Epona qui ont été notre partenaire durant de nombreuses années
- **Augmentation des cotisations versées aux services de sauvetage**  
Les cotisations versées aux prestataires de services de sauvetage ont augmenté, le montant est indiqué sur la police et remis au service de sauvetage en charge de votre région
- **Réduction de la part des frais administratifs**  
La part que nous touchons pour les frais administratifs est fortement réduite; elle est indiquée sur la police
- **Ajustements des primes – réductions et augmentations**  
La fourchette de prix, qui était jusqu'alors supérieure à 70%, est corrigée: elle est injuste et contraire au principe de solidarité entre assurés Horse Rescue. Les primes des polices pour un seul cheval sont à partir de maintenant beaucoup moins élevées et les primes des polices pour plusieurs chevaux ont augmenté
- **Possibilité d'assurer ensemble les animaux de plusieurs personnes**  
Il est possible d'assurer avec une même police les animaux de tierces personnes sans conditions additionnelles

- **Fin du contrôle de l'emplacement des animaux assurés**

Les animaux assurés ensemble n'ont plus besoin d'être hébergés dans la même écurie

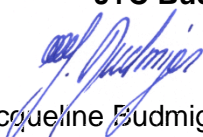
**Cela entraîne les réglementations suivantes en cas de départ d'un animal assuré dans une écurie (pension) assurée:**

- Si le titulaire de la police ne signale pas le départ de l'animal, celui-ci reste assuré
- Le titulaire de la police peut, en remplissant un formulaire spécial, reporter sur une autre personne la protection d'assurance existante et la part de la prime déjà réglée
- **Plus besoin de contrat spécial pour l'estivage**  
Les exploitants d'alpages n'ont plus besoin de souscrire de contrat spécial d'estivage, ils peuvent assurer tout simplement les différents animaux dans leur contrat
- **Augmentation du nombre d'animaux durant l'année d'assurance**  
En cas d'augmentation du nombre d'animaux en cours d'année, il suffit désormais de verser une prime au prorata. Les montants inférieurs à CHF 15.00 ne sont pas facturés
- **Plusieurs augmentations durant l'année d'assurance**  
Si plusieurs augmentations sont annoncées successivement, les nouvelles augmentations ne sont prises en compte qu'une fois la facture correspondant à l'augmentation précédente réglée
- **Réduction du nombre d'animaux durant l'année d'assurance**  
En cas de réduction du nombre d'animaux en cours d'année, nous continuons à ne procéder à aucun remboursement de primes afin que les animaux de remplacement puissent être assurés sans avoir à verser de frais de dossier

Nous sommes convaincus que vous profiterez vous aussi de ces améliorations et nous nous tenons à votre disposition si vous avez besoin de conseils et de plus amples informations.

Bien cordialement

**J+C Budmiger GmbH**

  
Jacqueline Budmiger

  
Christian Budmiger

**Montant des primes HORSE RESCUE ETA-GLOB 2017**

Nouveaux contrats souscrits à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2017	
Animaux par police	Prime en CHF par animal
1	60.00
2	56.00
3	54.00
4	52.00
5	50.00
6	48.00
7 - 20	46.00
21 - 30	44.00
31 - 40	42.00
>40	40.00

Renouvellements en 2017	
Animaux par police	Prime en CHF par animal
1	60.00
2	56.00
3	38.6667
4	52.00
5	44.00
6	36.6667
7 - 20	34.00
21 - 30	32.00
31 - 40	31.00
>40	30.00

Principe:

La remise en fonction du nombre ne doit pas dépasser 34%. Les prix de vente des polices souscrites avant 2017 augmenteront de 20% en 2017 et 2018. À partir de 2019 au plus tard, tous les contrats seront conformes aux primes indiquées dans le tableau «Nouveaux contrats souscrits à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017».